

Collège LANGEVI-WALLON - GRENAY

|  |
| --- |
| **CADRE DE MEMOIRE TEHNIQUE et ENVIRONNEMENTAL** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

Service de collecte, d’enlèvement et de traitement des déchets

(Déchets industriels banals ; déchets recyclables ; déchets alimentaires)

NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET COLLEGES ADHERENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDE COLLECTE, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

***Indiquez le N° du lot concerné par le mémoire et son objet :***

Ce document a pour objet de **faciliter le jugement des offres des candidats** conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation.

Le candidat développe de façon détaillée et argumentée chaque item listé dans le cadre de mémoire technique et environnemental.

Pour répondre, le candidat n’est pas obligé d’utiliser le document fourni, du moment que sa réponse respecte le découpage des questions prévues au cadre du mémoire technique et environnemental.

Conformément à l’article 5.1 du règlement de consultation, Ce mémoire sera contenu dans **au plus 20 pages** (recto), format A4, page de garde et annexes comprises.

ATTENTION : Toute production en surnombre ne sera pas analysée.

Le candidat doit obligatoirement remettre ce document au risque de voir son offre rejetée pour irrégularité conformément à l’article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Qualité des prestations proposées sur la base des modalités décrites au mémoire technique et environnemental

Le pouvoir adjudicateur appréciera ce critère à partir des informations que le candidat détaillera en matière de modalités de collecte et de traitement des déchets et éventuellement de leur revalorisation.

**Détaillez les modalités si vous répondez au lot 1, 2 ou 3**:

*pertinence du Projet de sensibilisation des USAGERS :*

Le pouvoir adjudicateur appréciera ce critère à partir des propositions du candidat sur la sensibilisation des usagers, en lien avec les parcours pédagogiques proposés dans les lycées et collèges, par des animations, des expositions ou des visites de lieux de centres de tri ou de traitement des déchets, à destination des élèves ou des personnels des établissements.

Conformément à l’article 2.7 du CCTP, Les propositions doivent être adaptées au cadre de l’activité scolaire et ne pourront pas dépasser une demi-journée de temps scolaire maximum par animation (déplacement compris).

**Détailler la ou les actions possibles et l’organisation (période idéale, nombre de visiteurs possibles, contenu, type de public, durée et localisation) : La réponse est attendue pour chacun des lots visés par la consultation**

*Qualité du service*

Le pouvoir adjudicateur appréciera ce critère à partir des propositions des candidats sur l’organisation proposée pour permettre une collecte des adhérents le plus efficient et le plus souple possible **tout en restant conforme aux exigences des pièces administratives et techniques du marché.**(Souplesses dans les collectes, flotte utilisée pour les enlèvements…)

**Détaillez vos propositions : La réponse est attendue pour chacun des lots visés par la consultation**

Le candidat précise le circuit de la collecte du déchet jusqu'à son traitement utilisé pour répondre à la demande objet du lot en détaillant les différents intervenants qui concourent à ce circuit depuis la collecte jusqu’au traitement.

Pour chaque intervenant, le candidat précise son nom avec le lien qui le lie à l’intervenant précédent du circuit (nouvel intermédiaire, coopérative, prestataire, appartenance à la même société…).

Si pour répondre au lot le candidat n’utilise qu’un seul circuit pour l’ensemble des articles, il indique que le circuit décrit correspond à l’ensemble des articles du lot.

Si pour répondre au lot le candidat utilise différents circuits, il décrit les différents circuits en indiquant les articles ou les N° d’articles du BPU concernés par chaque circuit.

Le pouvoir adjudicateur appréciera ce critère à partir du nombre d’intermédiaires différents intervenants dans le ou les circuit(s) de collecte, d’enlèvement et de traitement des déchets.

**Exemple de circuit des déchets tel qu’il peut être décrit :**

Pour les lots N° 1, 2 et 3 du BPU :

**Détaillez vos propositions : La réponse est attendue pour chacun des lots visés par la consultation**

*performance en matière de protection de l’environnement*

Le pouvoir adjudicateur appréciera ce critère à partir des informations que le candidat donnera sur les mesures qu’il peut avoir prises ou qui sont prises dans la chaine en matière de protection de l’environnement et de la valorisation des déchets.

**Détailler la ou les actions réalisées, les formations, chartes ou engagements pris dans ce sens :**